



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1231 ET 1090-16

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 17 septembre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1231 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

2. Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 11 octobre 2018, et a entré en vigueur ce même jour, par la délivrance par la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

3. Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1090-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1090 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DEVOIRS ET POUVOIRS DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE ET AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE LOTISSEMENT

4. Ces règlements peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca.

Donné à Mascouche, le 24 octobre 2018.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Linda Chau
greffe@ville.mascouche.qc.ca